

trée, dégagements, W.C., salle d'eau et cuisine sur cour et deux pièces sur Square de Padirac.

Et les 985/400.000èmes des parties communes générales.

LOT NUMERO HUIT CENT QUARANTE DEUX (842):

Une cave référencée n° 3 sur le plan n° 22 (sous-sol).

Et les 20/400.000èmes des parties communes générales.

Moyennant le prix principal de UN MILLION NEUF CENT CIQUANTE MILLE FRANCS (1.950.000,00 Francs) sous condition suspensive de non surenchère.

Le constat d'absence de surenchère constatant notamment la réalisation de la condition suspensive de non surenchère a été dressé par Maître BOURGES, notaire sus-nommé, le 3 Juillet 1990.

Une expédition du tout sera publié avant ou en même temps que les présentes au 8ème Bureau des Hypothèques de PARIS.

CECI EXPOSE, il est passé à la quittance faisant l'objet des présentes.

QUITTANCE

Madame MONTIGNY, ès-qualités, a par ces présentes reconnu avoir reçu par la Comptabilité du Notaire associé soussigné la somme de UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE HUIT MILLE TROIS CENT VINGT HUIT FRANCS et 30 centimes (1.958.328,30 Francs), comprenant :

